



La Ville de SAINT-HERBLAIN

51 280 habitants

Commune de Nantes Métropole

La Direction des affaires culturelles recrute pour la Maison des Arts :

Un Assistant d'Enseignement Artistique discipline Accordéon (H-F)

Saint-Herblain est la deuxième ville de la Métropole nantaise (Loire-Atlantique). Sa situation géographique exceptionnelle accroît son dynamisme démographique et son rayonnement économique et culturel.

La Maison des Arts est un établissement classé Conservatoire à rayonnement communal pour son enseignement musical. Elle accueille 1300 élèves en musique et arts plastiques, CHAM élémentaire et collège.

Mission enseignement :

Rattaché au Département vents et percussions au sein du Pôle Enseignements de la Maison des Arts, vous enseignerez l'accordéon à des enfants, adolescents ou adultes.

Vous pourrez également être amené à enseigner la formation musicale à l'instrument et à encadrer des ensembles.

Vous participerez aux projets pédagogiques et artistiques dans le cadre de la saison culturelle de l'établissement.

Vous participerez à l'élaboration et l'encadrement d'un stage artistique par an durant les petits congés scolaires (automne ou hiver ou printemps).

Profil :

Vous êtes titulaire du diplôme d'état (ou diplôme équivalent) dans la spécialité accordéon.

Vous êtes doté d'une bonne culture musicale et faites preuve d'ouverture sur diverses esthétiques musicales.

Vous avez de l'appétence pour l'encadrement des pratiques amateurs.

Vous avez le sens du service public, vous appréciez le travail en équipe.

Vous possédez des qualités relationnelles et avez le sens du dialogue.

Vous avez des capacités d'adaptation à différents contextes d'enseignement.

Spécificités du poste :

Poste à temps non-complet 16/20^{ème} - 16h réparties sur 4 jours.

Nos avantages :

-Une participation à la mutuelle et prévoyance

-Un comité des œuvres sociales qui participe aux loisirs, sorties culturelles et sportives ainsi qu'aux vacances

-Une prise en charge pour vos déplacements (TAN, vélo électrique et classique ainsi que le TER)

-Ratio d'avancement de grade fixé à 100%

- Contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire (incapacité temporaire de travail/invalidité permanente)
- Tickets restaurant dématérialisés, pour un montant de 144 € par mois sur 12 mois (prise en charge à hauteur de 60 % par l'employeur).

Rémunération :

Statutaire + ISO + prime annuelle

À pourvoir à compter du 01/09/2025

Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique – Catégorie B

Renseignements :

Myriam ROUXEL, Responsable du pôle Enseignements de la Maison des Arts (02.28.25.25.88) ou Maud ABLON, Responsable de la Maison des Arts (02.28.25.25.81)

<http://maisondesarts.saint-herblain.fr>

Les candidatures (lettre de motivation, curriculum vitae, dernier arrêté administratif ou attestation liste d'aptitude, ou attestation RQTH), sont à adresser par mail à contact@saint-herblain.fr.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié en priorité

Candidatures au plus tard le 11 juillet 2025